

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
3 MARS 2020

DATE d’AFFICHAGE
17 MARS 2020

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 28
Votants : 34

L’an deux mille vingt,
le 10 mars à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à la mairie de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : M. Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Nathalie CALLE, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Mme Mireille LUCAS, - MM. Jean-Pierre PRUNALT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : M. Bernard AUDRAN, - Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Alain DANIEL, - Mme Monique LE THIEC, - M. Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT.

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE
M. Eric LIPPENS donne pouvoir à Mme Colette BENOIT
Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL
Mme Odile ORJUBIN donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN
M. André PAJOLEC donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT
M. Bernard AUDRAN donne pouvoir à M. Jean-Louis GACHE

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Maryvonne TATARD a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°51-2020 – FINANCES – CONVENTION DE SUBVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET
L’OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE**

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, rappelle que depuis la création de l’Office de Tourisme Communautaire, la Communauté de Communes participe à son financement sous la forme d’une subvention d’exploitation et ce afin de mener à bien les missions qui lui incombent. Cette subvention s’ajoute au produit de la Taxe de Séjour qui est obligatoirement reversée en totalité à l’Office de Tourisme.

Il est rappelé que, par délibération n°169-2019 du 17 décembre 2019, le Conseil Communautaire a autorisé le Président à signer une convention de financement 2020 permettant le versement à l’Office du Tourisme Communautaire d’un premier acompte de 25 % du montant de la subvention allouée en 2019, soit 71 849 €.

Le Président propose de fixer le montant de la subvention versée à l’Office de Tourisme pour l’année 2020 à 335 173 €, répartie comme suit :

- 281 835 € pour son fonctionnement (montant 2019 diminué de la participation versée par la Communauté de Communes à la destination touristique Bretagne Sud pour l’année 2020),
- 5 500 € afin de permettre la constitution d’une provision pour l’entretien de ses bâtiments,
- 47 838 € dans le cadre de la convention de mise à disposition du bâtiment de l’Office de tourisme de Damgan.

Envoyé en préfecture le 19/03/2020

Reçu en préfecture le 19/03/2020

Affiché le

ID : 056-200027027-20200310-DELIB_51_2020-DE

Il convient également de régulariser l'opération par la signature d'un avenant à la convention.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le montant de la subvention versée à l'Office de Tourisme Communautaire pour l'année 2020 à 335 173 €, comme détaillé ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à la convention tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 17/03/2020

Le Président,

